

PETIT RAPPEL DE CE QUI CONSTITUE DE LA DRAGUE... ET CE QUI N'EN EST PAS!

COMPORTEMENT	DRAGUE OU HARCÈLEMENT?
Exprimer poliment, dans un contexte adapté, son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus.	DRAGUE
Siffler une personne, n'importe où : dans la rue, au travail, dans les transports en commun, au parlement, etc.	HARCÈLEMENT
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas.	HARCÈLEMENT
Insister après un refus ou une absence de réponse.	HARCÈLEMENT
Prendre le refus d'une personne pour de la timidité.	HARCÈLEMENT
Suivre ou imposer sa présence à une personne qui ne répond pas ou exprime un refus d'échanger.	HARCÈLEMENT
Envoyer des SMS sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce jeu.	HARCÈLEMENT
User de sa position pour obtenir des faveurs.	HARCÈLEMENT
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances.	HARCÈLEMENT
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti.	AGRESSION
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré.	AGRESSION
Plaquer une personne contre un mur par surprise ou contre son gré en dehors de tout rapport consenti et mutuel.	AGRESSION

Source : Paye Ta Shnek



Plus d'informations sur la campagne
Quand c'est non c'est non
d'Amnesty International Belgique francophone :

www.amnesty.be/noncnon

AMNESTY
INTERNATIONAL

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169,
1050 Ixelles
Tél. : 02/538 81 77

www.amnesty.be

www.facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

IBAN : BE85 0012 0000 7006

BIC : GEBABEBB



Éditrice responsable : Christel Vacelet
Chaussée de Wavre 169, 1050 Ixelles

CHAQUE JOUR, TROP DE FEMMES SONT VICTIMES DE HARCÈLEMENT.



VICTIMES OU TÉMOINS, RÉAGISSONS.

AMNESTY
INTERNATIONAL

QUE FAIRE EN CAS DE HARCÈLEMENT?

Il existe différentes manières de réagir face au harcèlement, sans prendre de risque. Voici quelques pistes.

Tentative de drague, bousculade volontaire, gestes vulgaires, insultes sexistes, mais aussi attouchements et frottements... Tous ces comportements sont bien connus des femmes et des filles, qui les subissent au quotidien, partout où elles vont. Dans une enquête de l'ASBL Vie Féminine datant de 2017, 98% des jeunes femmes interrogées déclaraient avoir vécu du sexisme dans l'espace public. Que ce soit dans le bus, au parc, dans la rue ou encore dans les centres commerciaux, leurs déplacements deviennent souvent un calvaire, les forçant à modifier leurs habitudes vestimentaires, de trajet, d'horaire.

Les actes de harcèlement sont souvent banalisés, autant par les victimes, lassées de les subir, que par les témoins qui ne réagissent pas toujours pour les dénoncer. Tous les actes de harcèlement sexiste dans l'espace public sont pourtant interdits par la loi du 22 mai 2014. Ils sont passibles de peines allant jusqu'à 1000 euros d'amende et un an de prison. Les violences sexuelles sont passibles de peines bien plus lourdes.

Quelle que soit sa forme, le harcèlement est intolérable. Dans l'espace public aussi, quand c'est non, c'est non.

Victimes ou témoins, réagissons.



SI VOUS ÊTES VICTIME

- Éloignez-vous du harceleur, si possible.
- Si vous voulez répondre au harceleur, soyez prudente. Attention au risque d'escalade de la violence.
- Faites un scandale autour de vous, faites du bruit, sifflez, prenez les autres passagers à partie (quitte à les interpeller directement : "Vous Monsieur, avec le chapeau...", pour éviter qu'ils vous ignorent) tout en vous mettant à l'abri.
- Si vous êtes dans les transports, demandez de l'aide au personnel navigant ou via les numéros/bornes/interphones.
- Si vous voulez aller plus loin, il est possible de porter plainte au commissariat. Le harcèlement est illégal.

POUR ALLER PLUS LOIN

L'organisation Garance organise des cours d'autodéfense, qui vous permettront de mieux connaître les différentes techniques pour faire face au harcèlement et trouver celles qui vous conviennent le mieux. Infos: www.garance.be
«Le petit guide illustré du respect dans la rue (ou ailleurs)» est une brochure de la Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS).



SI VOUS ÊTES TÉMOIN

- Ne laissez jamais la victime seule.
- Entamez une conversation avec la victime, en faisant semblant de la connaître. Cela peut obliger le harceleur à s'éloigner.
- Entamez une conversation anodine et détendue avec le harceleur, sur votre trajet par exemple ("Où faut-il descendre pour aller à...?"). Cela permet de faire redescendre la pression et laisse le temps à la victime de s'en aller.
- Si vous êtes dans les transports, demandez de l'aide au personnel navigant ou via les numéros/bornes/interphones.

Cet outil s'adresse aux victimes, aux témoins de harcèlement dans l'espace public et à toute personne qui s'interroge sur ses techniques de drague, sur le sexisme ordinaire, sur le respect de soi et des autres. Elle est disponible en version papier auprès de la FCPF-FPS et téléchargeable en ligne sur www.planningsfps.be.